



SECTION 1 : IDENTIFICATION	
1.1 Identification du produit	
Nom de produit :	KlearOtic Nettoyant pour oreilles
Synonymes :	Aucun
Désignation exacte pour l'expédition :	Substance dangereuse pour l'environnement– contient Tétradécanoate d'isopropyle
Autres méthodes d'identification :	Aucun
1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange	
Usage recommandé :	Nettoyant pour oreilles chez les chiens et les chats
Usages déconseillés :	Non destiné à un usage chez l'humain.
1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange	
Nom de l'entreprise	Dechra Veterinary Products
Adresse :	Dechra Veterinary Products 7015 College Blvd Suite 525 Overland Park KS 66211 É.-U.
Adresse :	866-933-2472
Télécopieur :	Non disponible
Site Web :	www.dechra.com
Courriel :	Non disponible
Nom du distributeur (Canada) : Dechra Veterinary Products	
Adresse :	Dechra Veterinary Products 1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
Téléphone :	1 855 332-9334
Site Web :	www.dechra.ca
Courriel :	Non disponible
1.4 Numéros de téléphone d'urgence	
Dechra (É.-U.) :	1 866 933 2472
Dechra (CA) :	1 855 332-9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
<p>2.1 Classification de la substance ou du mélange</p> <p>Système NFPA 704</p> 	<p>Symbole SIMDUT (Canada) :</p> 
2.2 Éléments d'étiquetage	
Pictogramme de dangers :	
Mention d'avertissement :	MISE EN GARDE
Mention du danger :	
H315 - Peut causer une irritation sur la peau. H319 - Cause une grave irritation aux yeux. H411 - Toxique pour la vie aquatique avec effet prolongé.	
Conseils de prudence – prévention :	
	P280 – Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.
Conseils de prudence – réponse :	
	P305+P351+P338 - Dans les yeux : Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
Conseils de prudence – entreposage :	
	P405 - Conserver dans un endroit verrouillé.
Conseils de prudence – élimination :	
	P501 - Éliminer le contenant et le contenu conformément à la réglementation locale ou nationale.
2.3 Autres renseignements relatifs au danger	
Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au moment d'imprimer la FDS.	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
3.1 Substances		
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.		
3.2 Mélanges		
N° de CAS Numéro EC Numéro d'index Numéro REACH	% en poids	Nom
8042-47-5	30-60	Huile de vaseline codex
110-27-0	10-30	Tétradécanoate d'isopropyle
111-01-3	10-30	Squalène
Autres ingrédients	Non disponible	Ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS	
4.1 Description des mesures de premiers soins	
Contact avec les yeux :	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou la douleur persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
Contact avec la peau :	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
Inhalation :	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
Ingestion :	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable. Si le produit est avalé, consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement	
Contact avec les yeux :	Peut causer une grave irritation aux yeux.
Contact avec la peau :	Peut causer de l'irritation à la peau.
Ingestion :	Peut causer de l'inconfort, des nausées et des vomissements, s'il est ingéré en grande quantité.
Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.	
4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux Traiter les symptômes.	

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
5.1 Agents extincteurs	
Moyens d'extinction adéquats :	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
Moyens d'extinction inadéquats :	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange	
Incompatibilité avec le feu :	Aucune connue
5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :	
Incendies :	Utiliser de l'eau sous forme de gouttelettes fines pour contrôler l'incendie et refroidir la zone adjacente. Ne pas approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
Risques d'incendie et d'explosion :	Des températures extrêmement élevées comme lors d'un incendie peuvent générer des émanations dangereuses.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
6.2 Précautions environnementales	
Consulter la section 12	
6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage	
En raison de l'état physique du produit et de son emballage, un déversement est peu probable.	
Petit déversement :	Les petits déversements doivent être nettoyés et placés dans un contenant fermé lors de l'élimination.
Déversement important :	Les grands déversements doivent être endigués et circonscrits, puis absorbés au moyen d'une substance inerte et placés dans des barils pour l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire	
Manutention sécuritaire :	Se laver les mains avec de l'eau après la manipulation. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
Autre information :	Conserver dans un local à température contrôlée de 20-25 C (68-77 F). Garder hors de la portée et de la vue des enfants.
7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	
Contenant adéquat :	Bouteille de 113 ml (4 oz) liq.
Incompatibilité à l'entreposage :	Aucune incompatibilité connue.
7.3 Usage à des fins particulières :	
Non disponible	

SECTION 8, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE				
8.1 Paramètres de contrôle				
CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)				
Non disponible				
CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)				
Non disponible				
LIMITE D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL - OEL				
DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS				
Non disponible				
LIMITES D'URGENCES (U.E./É.-U.) :				
Ingrédient	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
KlearOtic Nettoyant pour oreilles	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Tétradécanoate d'isopropyle	Acide tétradécanoïque	81 mg/m ³	900 mg/m ³	5400 mg/m ³
Squalène	Squalène	0,69 ppm	7,6 ppm	46 ppm

Ingrédient	IDLH originale	IDLH révisée
-------------------	-----------------------	---------------------

KlearOtic Nettoyant pour oreilles	Non disponible	Non disponible
Huile de vaseline codex	2500 mg/m3	Non disponible
Tétradécanoate d'isopropyle	Non disponible	Non disponible
Squalène	Non disponible	Non disponible

8.2 Contrôle de l'exposition	
Mesures d'ingénierie appropriées :	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.
Protection personnelle :	
Protection des yeux et du visage :	Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux.
Protection de la peau :	Voir la protection des mains qui suit.
Protection des mains et des pieds :	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON : Porter des gants de protection.
Protection du corps :	Porter des vêtements adéquats.
Autres protections :	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.
Risques thermiques :	Sans objet
Protection respiratoire :	Sans objet
8.3 Contrôle de l'exposition environnementale	
Consulter la section 12	

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

Apparence :	Liquide huileux incolore et transparent
Contenant :	Bouteille de 113 ml (4 oz) liq
État physique :	Liquide
Odeur :	Aucune odeur détectable
Point d'ébullition et de congélation (degré C) :	Non disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité :	Non disponible
Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure :	Non disponible
Pression de la vapeur :	Sans objet
Densité :	Non disponible
Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :	immiscible dans l'eau
Température d'auto-allumage (degré C) :	Non disponible
Température de décomposition (degré C) :	Non disponible
Viscosité (degré C) :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés oxydantes :	Non disponible
Coefficient de répartition :	Non disponible
Goût :	Sans objet
Tension en surface :	Non disponible
Composante volatile :	Sans objet
pH (tel que fourni) :	Non disponible
COV g/L :	Sans objet

9.2 Autre information	Non disponible
------------------------------	----------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :	Consulter la Section 7
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.3 Réactions dangereuses possibles :	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter :	Protéger de la lumière.
10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Produit de décomposition dangereux :	Consulter la Section 5

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Inhalation :	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation aux voies respiratoires.	
Ingestion :	Peut causer de l'inconfort, des nausées et des vomissements, s'il est ingéré en grande quantité	
Contact avec la peau :	Peut causer de l'irritation à la peau.	
Contact avec les yeux :	Peut causer de l'irritation aux yeux.	
Chronique :	Une exposition prolongée ne devrait pas causer d'effets chroniques.	
KlearOtic Nettoyant pour oreilles :	Toxicité	Irritation
	Non disponible	Non disponible
Huile de vaseline codex	Toxicité	Irritation
	Dermique DL ₅₀ (Lapin) 2000 mg/kg [1] Oral DL ₅₀ (Rat) 5000 mg/kg [1]	Yeux : Aucun effet nocif observé [1] Peau : Effet nocif observé (irritation) [1]
Tétradécanoate d'isopropyle	Toxicité	Irritation
	Dermique DL ₅₀ (Lapin) 5000 mg/kg [1] Oral DL ₅₀ (Rat) 2000 mg/kg [1]	Peau (humain) : 85 mg/ 3 jours - légère Peau (lapin) : 100 mg – 24 h - légère
Squalène	Toxicité	Irritation
	Non disponible	Peau (cobaye) : 100 mg/24 h - modérée

**Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.*

Irritation et corrosion de la peau :

Peut causer de l'irritation à la peau.

Irritation et dommages graves aux yeux :

Peut causer de l'irritation aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Ne devrait pas causer de sensibilité respiratoire. N'est pas un agent sensibilisant.

Mutagénicité des cellules germinales :

Non disponible
Cancérogénicité :
Ne devrait pas être cancérigène.
Toxicité reproductive
Ne devrait pas avoir d'effets reproducteurs
STOT – exposition unique :
Non disponible
STOT – exposition répétée :
Non disponible
Dangers par aspiration :
Non disponible

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ingrédient	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
KlearOtic Nettoyant pour oreilles	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Huile de vaseline codex	CL ₅₀	96	Poisson	1,13 mg/L	2
	CE ₅₀	48	Crustacée	2 mg/L	2
	CE ₅₀	72	Algues et autres plantes aquatiques	1,714 mg/L	2
Tétradécanoate d'isopropyle	CL ₅₀	96	Poisson	0,070 mg/L	3
	CE ₅₀	48	Crustacée	>0,05 mg/L	2
	CE ₅₀	96	Algues et autres plantes aquatiques	0,007mg/L	3
	CSEO	384	Crustacée	0,1mg/L	1
Squalène	CSEO	72	Algues et autres plantes aquatiques	>100 mg/L	2

NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance – eau/sol	Persistance – air
Tétradécanoate d'isopropyle	FAIBLE	FAIBLE

Squalène	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE
12.3 Pouvoir de bioaccumulation		
Ingrédient	Pouvoir de bioaccumulation	
Tétradécanoate d'isopropyle	FAIBLE (LogKOW = 7,175)	
Squalène	FAIBLE (LogKOW = 14,6334)	
12.4 Mobilité dans le sol		
Ingrédient	Mobilité	
Tétradécanoate d'isopropyle	FAIBLE (KOC = 15390)	
Squalène	FAIBLE (KOC = 149400000)	
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.		
Non disponible		
12.6 Autres effets indésirables		
Non disponible		

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1 Méthode de traitement des déchets	
Élimination du produit et de son emballage :	<p>Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p> <p>Procéder au recyclage autant que possible et consulter le fabricant pour les options de recyclage.</p> <p>Consulter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour l'élimination.</p> <p>Enfouir les résidus dans site d'enfouissement autorisé.</p> <p>Recycler les contenants si possible ou en disposer dans un site d'enfouissement autorisé.</p> <p>Il faut considérer la durée de conservation au moment de décider du mode d'élimination. Prendre note que le matériel peut se transformer en cours d'utilisation et le recyclage ou une réutilisation risque de ne pas être approprié. Dans le doute, contacter les autorités concernées.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
Options de traitement des déchets :	Non disponible

Option d'élimination dans les égouts :	Non disponible
---	----------------

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Exigence d'étiquetage :	 	Polluant marin
Polluant marin :	NON	
Transport terrestre (U.E. : ADR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 No ONU :	3082	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s. (contient du tétradécanoate d'isopropyle)	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe	9
	Risque sous-jacent	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	III	
14.5 Dangers environnementaux :	Substance dangereuse pour l'environnement	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Étiquette de danger	9
	Dispositions particulières :	8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29

Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 No ONU :	3082	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s. (contient du tétradécanoate d'isopropyle)	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe OACI-IATA	9
	OACI-IATA	Sans objet
	Code ERG	9L
14.4 Groupe d'emballage :	III	
14.5 Dangers environnementaux :	Substance dangereuse pour l'environnement	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Dispositions particulières :	A97 A158 A197
	Directives d'emballage – cargo seulement :	964
	Qté maximum/ Emballage - cargo seulement :	450 L
	Directives d'emballage – cargo et passagers :	964
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers :	450 L
	Directives d'emballage – cargo et passagers avec quantité limitée :	Y964
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers avec quantité limitée :	30 kg G
Transport maritime (Classification IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 No ONU :	3082	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide n.o.s. (contient du tétradécanoate d'isopropyle)	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe IMDG	9
	Risques sous-jacents IMDG	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	III	
14.5 Dangers environnementaux :	Polluant marin	

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	N° EMS		F-A, S-F	
	Dispositions particulières		274 335 969	
	Quantité limitée		5 L	
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC :	Sans objet			
Transport fluvial (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT				
14.1 No ONU :	Sans objet			
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Sans objet			
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Sans objet		Sans objet	
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet			
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet			
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Code de classification		Sans objet	
	Dispositions particulières :		Sans objet	
	Quantité limitée :		Sans objet	
	Équipement requis		Sans objet	
	Nombre de cônes/feux bleus		Sans objet	
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC :	Source	Nom de produit	Catégorie de pollution	Type de navire
		Alcool benzylique	O	3

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange



L'HUILE DE VASELINE CODEX EST INSCRITE DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :

É.-U. : IMO/ CIRC / FOSFA / TLV/ WEELs / NTP / RELs/ PELs/ USPS/ TSCA

Canada : LEMT / LIS / SIMDUT GHS / IMO / CIRC / FOSFA.

LE TÉTRADÉCANOATE D'ISOPROPYLE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL / IATA / Code IMDG / DOT. TEELs / USPS/ TSCA

Canada: LIS / GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL IATA / Code IMDG

LE SQUALÈNE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :

É.-U. : TEELs / TSCA

Canada - LIS

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986

Section 311/312 Classe de matières dangereuses

Risque immédiat (aigu) pour la santé	NON
--------------------------------------	-----

Risque différé (chronique) pour la santé	NON
--	-----

Risque d'incendie	NON
-------------------	-----

Risque lié à la pression	NON
--------------------------	-----

Risque lié à la réactivité	NON
----------------------------	-----

É.-U. – Matières dangereuses et quantité à déclarer selon EPA CERCLA (40 CFR 302.4)

Aucun rapporté

RÉGLEMENTATION PROVINCIALE OU DE L'ÉTAT :

É.-U. CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :

Aucun rapporté

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - LIS	Oui
Canada - LES	Non (squalène, tétradécanoate d'isopropyle, huile de vaseline codex)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (huile de vaseline codex)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U. - TSCA	Oui
Taiwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Oui
Vietnam – NCI	Oui
Russie – ARIPS	Non (squalène, tétradécanoate d'isopropyle)
Légende :	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'es pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrit à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre les crochets)</i>

Section 16 : Autre information

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de, REACH, GHS, SIMDUT et OSHA.

Définitions et abréviations

PC – TW A: Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL: Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2019, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.